



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

Affaire 04-190826

Approbation du renouvellement de la Convention Territoriale Globale et du Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour la période 2027-2031 entre la Commune de La Plaine-des-Palmistes et la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion et l'Académie de la Réunion

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **13 août 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : MAURER Mhedi



LE MAIRE,

Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six le DIX-NEUF AOÛT à DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :

PAYET Mickael 7^{ème} adjoint à PAYET Johnny
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à DAMOUR Jean Claude
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM Bernard
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à
MOGALIA Mélissa

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM04-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

Publicité faite le 21 août 2026

Affaire 04-190826

Approbation du renouvellement de la Convention Territoriale Globale et du Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour la période 2027-2031 entre la Commune de La Plaine-des-Palmistes et la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion et l'Académie de la Réunion

Le Maire rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) et le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) constituent les deux principaux cadres de référence de la politique sociale, familiale et éducative conduite par la Commune de La Plaine-des-Palmistes.

Afin de garantir la cohérence des politiques publiques locales et de renforcer leur articulation, la commune a fait le choix de renouveler simultanément ces deux démarches pour une période commune de cinq ans, couvrant les années **2027 à 2031**.

Cette démarche permet de disposer d'une stratégie territoriale unique, fondée sur un diagnostic partagé, une évaluation des actions conduites au cours de la période 2022-2026 et un plan d'actions commun répondant aux besoins des habitants.

La Convention Territoriale Globale, élaborée avec la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion, constitue le cadre de coopération entre les partenaires institutionnels autour des politiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits, de l'insertion et du développement des services aux familles.

Le Projet Éducatif de Territoire, élaboré avec L'Académie de la Réunion et la Direction de la Jeunesse de l'éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il constitue le volet éducatif de cette stratégie territoriale en organisant la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et en fédérant l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'objectifs communs en faveur de la réussite des enfants et des jeunes.

Les évaluations réalisées en 2026 ont confirmé la pertinence de cette organisation, qui a permis de renforcer la coordination entre les partenaires, de développer les services aux familles, de soutenir la parentalité, de consolider les dispositifs éducatifs, de renforcer les Espaces de Vie Sociale et d'engager la préfiguration du futur Centre social.

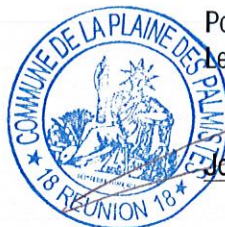
Le renouvellement simultané de la CTG et du PEDT traduit ainsi la volonté de la commune de poursuivre une politique territoriale intégrée, fondée sur une gouvernance partagée, une meilleure coordination des interventions et une réponse toujours plus adaptée aux besoins des habitants.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** le principe de renouvellement de la Convention Territoriale Globale et du Projet Éducatif de Territoire pour la période 2027-2031,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches, concertations et travaux nécessaires à la finalisation de la Convention Territoriale Globale 2027-2031 et du Projet Éducatif de Territoire 2027-2031 avec les partenaires concernés,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à signer la Convention Territoriale Globale et le Projet Éducatif de Territoire 2027-2031 ainsi que tout document ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre,

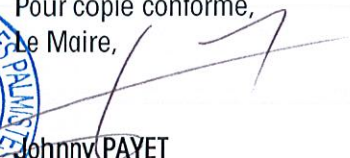
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation des actions relevant de la compétence communale seront inscrits chaque année au budget de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,

Le Maire,


Johnny PAYET